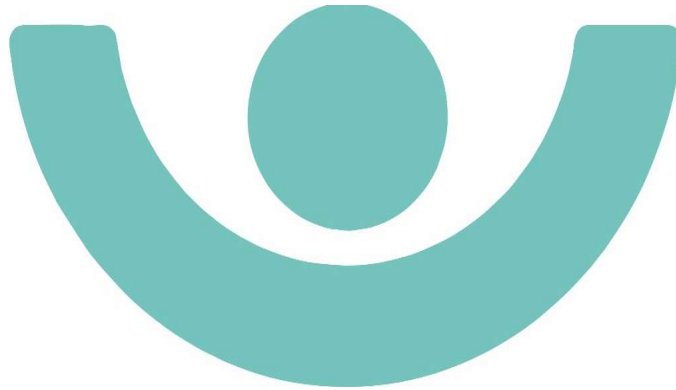




Programme de formation

Praticien de méditation de pleine conscience



Sandrine Jourden, Fondatrice d'Umenity - Instructrice certifiée de mindfulness & qualifiée au programme MBSR, et MSC formée

au CENTRE FOR MINDFULNESS IN MEDICINE, HEALTH CARE, & SOCIETY

UNIVERSITY OF MASSACHUSETTS MEDICAL SCHOOL et au CENTER FOR SELF COMPASSION

Sandrine Jourden | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourden@umenity.com
| Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.

www.umenity.com



Contexte

Aujourd'hui, de plus en plus de thérapeutes, psychologues, coachs, soignants, formateurs en bien-être aimeraient intégrer la méditation de pleine conscience dans leur vie personnelle et leur pratique professionnelle. Ils sont animés par le désir profond d'accompagner autrement, de mettre davantage d'humanité et de présence dans leur métier.

Leur ambition : rester alignés, apporter un accompagnement de qualité, nourrir leur propre chemin intérieur tout en enrichissant leur posture professionnelle.

Malgré cet élan, beaucoup font face à des obstacles bien réels :

Manque de confiance dans la transmission : beaucoup de praticiens doutent de leur capacité à enseigner la pleine conscience. Ils se demandent : « *Suis-je assez expérimenté ? Ai-je la bonne posture pour guider un groupe ?* »

Sentiment d'illégitimité : certains craignent de ne pas être reconnus par leurs clients/patients ou par leurs pairs, faute de formation certifiante ou d'ancrage académique et scientifique clair.

Isolement professionnel : exercer seul conduit à manquer de retours, de regards croisés et de soutien de la part d'une communauté de praticiens partageant les mêmes enjeux.

Épuisement émotionnel : être en posture constante d'accompagnement sans espace dédié pour se ressourcer génère fatigue et parfois perte de sens.

Absence de cadre structurant : avoir expérimenté différentes pratiques, mais sans trouver un programme solide, cohérent et reconnu, laisse un sentiment de dispersion.



Objectifs

- **Renforcer la confiance et la légitimité**

Donner aux praticiens les compétences, les références et la posture nécessaires pour transmettre la pleine conscience avec assurance et crédibilité.

- **Intégrer un cadre structuré**

S'approprier des fondamentaux de la pleine conscience afin de proposer des accompagnements solides, et cohérents.

- **Développer une posture incarnée**

Approfondir sa propre pratique méditative pour enseigner non seulement avec des outils, mais aussi depuis une expérience vécue et authentique.

- **Prévenir l'épuisement et cultiver la régénération**

Offrir un espace de ressourcement pour que les praticiens puissent prendre soin d'eux tout en prenant soin des autres.

- **Créer un réseau de pairs**

Tisser des liens avec d'autres praticiens, partager des expériences, trouver du soutien et rompre l'isolement du métier.

- **Enrichir sa boîte à outils d'accompagnement**

Acquérir des pratiques concrètes (méditations guidées, exercices de pleine conscience, outils relationnels comme le dialogue conscient) à transmettre directement à leurs clients/patients.

En résumé : permettre aux praticiens d'incarner pleinement la pleine conscience dans leur vie et leur métier, et de transmettre cette pratique avec confiance, légitimité et profondeur.

Cibles

Ouvert à tous :

1. Accompagnants du bien-être et de la relation d'aide

- Sophrologues, coachs, thérapeutes, psychologues, psychopraticiens, hypnothérapeutes, ostéopathes...
- Cherchent à enrichir leur pratique avec la pleine conscience et à asseoir leur crédibilité.

2. Professionnels de santé

- Médecins, infirmiers, psychomotriciens, kinésithérapeutes, soignants en hôpital ou en clinique.
- Souhaitent introduire des approches de régulation du stress et d'autocompassion dans leur relation aux patients.

3. Formateurs et enseignants

- Formateurs en développement personnel, enseignants du yoga ou du mouvement, éducateurs spécialisés.
- Désireux d'ajouter un cadre structuré, validé scientifiquement, pour légitimer leurs transmissions.

Sandrine Jourdren | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourdren@umenity.com
 | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.



4. Personnes en transition professionnelle

- Professionnels en reconversion vers l'accompagnement humain et le bien-être.
- Ont besoin d'un cadre reconnu pour se lancer avec confiance.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap possible après prise de contact.

Pré-requis

- Avoir suivi un programme de gestion du stress et des émotions MBSR
- Pratiquer quotidiennement la méditation de pleine conscience

Méthode et moyens Pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de mises en pratiques
- Partage d'expériences
- Livret pédagogique et audios guidés

Evaluations

- Evaluation en fin de formation sous forme de questionnaire et enquête de satisfaction.



Le programme de formation de praticien de méditation de pleine conscience

- 12 jours en présentiel et en distanciel soit 120H00
- Trois web conférences
- Travail personnel (20H00)
- Kit de déploiement (études scientifiques, bibliographie etc.)
- Deux heures de supervision en individuel

Détails du programme

Session 1 (2 jours) – stage de pratique :

- Approfondir la pratique de la mindfulness
- Comprendre les fondamentaux de la Mindfulness
- Cultiver les attitudes de la pleine conscience

Session 2 (5 jours répartis sur 6 mois) :

- La posture du praticien
- Intégrer la méditation de pleine conscience dans sa pratique professionnelle : écoute consciente, relations corps/émotions/pensées
- Entrainement au guidage de pratiques
- Entrainement à la présentation des concepts fondamentaux
- Introduction au dialogue exploratoire
- Supervision et entraînement
- Approfondissement des fondamentaux

Web conférences, entretiens individuels et travail personnel

- Des lectures et travail personnel proposés (rédaction d'un rapport, enregistrement de méditations etc.)
- Trois web conférences seront proposées



Session 3 (5 jours) : Retraite de méditation de pleine conscience (peut être suivi avant ou après la session 1) – 60H00

Un entretien / supervision individuel afin de se lancer en tant que praticien, et répondre à vos problématiques spécifiques

Il est ensuite vivement conseillé au praticien de pratiquer la méditation de pleine conscience quotidiennement et de participer à des retraites en silence. Dans le cadre de la formation continue, des journées d'approfondissement pourront être proposés par Sandrine Jourdren afin de maintenir la qualité d'animation du praticien.

A la fin de la formation, vous pourrez prétendre au titre de praticien de méditation de pleine conscience certifié par Umenity.

Prochaines dates du programme 2026 :

- Session 1 : vendredi 16 (à 19H30), samedi 17, dimanche 18 janvier 2026 – en visio-conférence ou à Champagne au Mont d'or – (possibilité d'hébergement si besoin – repas partagé)
- Session 2 : en visio-conférence – 9H00 à 16H30 (horaires estimés)
 - Mercredi 4 et jeudi 5 février 2026
 - Mercredi 1er avril 2026
 - Jeudi 28 et vendredi 29 mai 2026
- Session 3 : La retraite sera réalisée durant l'année de la formation. Sandrine anime la retraite en silence en été au Domaine du Taillé. : <https://www.domainedutaille.com/formations-et-stages/recherche/> (choisir Sandrine Jourdren dans le menu). – prix approximatif : 98€ à 120€ par jour pour les repas et chambre

Nombre de places limité à 12 participants



Témoignage de Anne Maud, Infirmière, ayant suivi le programme :

“Accompagner l’autre est un art et Sandrine a ce juste équilibre dans la relation à l’autre. Beaucoup de profondeur dans un respect total de l’intimité de chacun. Le cadre qu’elle propose pour traverser cette année est à la fois sécurisant car plein de bienveillance, de professionnalisme, une temporalité et un travail personnel très réfléchi mais également éleveur car elle laisse émerger le potentiel de chacun, nous dressant au rang d’adulte, nous accordant sa confiance, nous laissant cheminer à notre rythme. Le travail demandé est à l’image de ce que Sandrine nous enseigne : doux et persévérant. “

Témoignage de Claire, psychologue clinicienne, ayant suivi le programme :

"Avant cette formation, je pratiquais la méditation depuis plusieurs années, mais je n’osais pas la transmettre à mes patients. Je me sentais illégitime, pas assez expérimentée, et je doutais de ma capacité à guider une séance. Au fil des rencontres, j’ai non seulement approfondi ma propre pratique, mais j’ai surtout trouvé un cadre clair, validé scientifiquement, et une communauté bienveillante qui m’a permis de me sentir à ma place. Aujourd’hui, je propose des méditations guidées à mes patients avec confiance. Ils en tirent un vrai bénéfice, et moi je me sens alignée, légitime et nourrie dans ma posture de thérapeute. Cette formation a marqué un tournant dans ma façon d’accompagner."*

Témoignage de Sophie, Professeur de yoga en reconversion

"Je pratiquais déjà le yoga et la méditation, mais quand il s’agissait de transmettre à mes élèves, je me sentais bloquée. Je craignais mal faire, alors je restais en surface. Cette formation m’a permis de franchir un cap : j’ai découvert une façon vivante et humaine d’incarner la pleine conscience grâce à la bienveillance et au professionnalisme de Sandrine. Aujourd’hui, je guide des méditations avec assurance, je me sens alignée et je vois mes élèves transformés par ces moments de présence. Pour moi, c’est un immense soulagement et une vraie joie d’avoir trouvé ma voix et ma voie de transmission. »



Bulletin d'inscription

Prénom et Nom :

Profession :

Email :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Formation suivie : ☐ à titre individuel* ou ☐ à titre d'entreprise
dans le cadre de la formation professionnelle

Qu'est-ce qui vous amène à vous inscrire à ce programme de praticien de méditation de pleine conscience ?

Expérience de la pleine conscience (MBSR, pratique, retraites etc) :

Sandrine Jourden dispose d'un **organisme de formation** Qualiopi. Tout ou partie des formations peuvent être prises en charge par un OPCO.

Formation de praticien de méditation de pleine conscience basé sur la pleine conscience	Nombre De personne	Tarif Particulier/ thérapeute	Tarif OPCO
120H00 de formation – 4 modules – 12 jours dont une retraite de 5 jours et 2H00 de supervision	1 personne	2729 HT 3275€ TTC	3700€

Repas et hébergement non inclus

Si prise en charge OPCO, l'action de formation est exonérée de TVA - Art. 261.4.4° a du CGI - Déclaration d'activité 84 69 15644 69 auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes Numéro SIREN de l'organisme de formation : 824 176 747 00023 RCS LYON

Validité du devis : 7 janvier 2026

Conditions de règlement : 400€ à la commande et le solde à régler avant la première session.

Si cette proposition répond à vos attentes, veuillez-me le retourner signé précédé de la mention "BON POUR ACCORD"

Date :

Signature :

Sandrine Jourden | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourden@umenity.com
| Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.

www.umenity.com



***Délai de rétractation pour les particuliers uniquement**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de dix jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Pour toute inscription pour une session débutant avant la fin du délai de rétractation, la formation n'est pas remboursable.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessous.



Bibliographie

Sandrine Jourdren

UMENITY

3, rue Hector Berlioz

69410 Champagne au Mont d'Or

Tél : 06 35 17 19 25

Sandrine.jourdren@umenity.com



Sandrine Jourdren est fondatrice d'Umenity, un cabinet spécialisé dans le développement personnel et professionnel basé sur la méditation de pleine conscience.

Elle est **instructrice certifiée de méditation de pleine conscience** et qualifiée du programme de gestion du stress et d'intelligence émotionnelle, **MBSR, au programme d'autocompassion MSC et coach en leadership certifiée**. Elle est formée au Centre de Mindfulness de la Faculté de Médecine de l'Université de Massachusetts, fondé par Jon Kabat-Zinn.

Sandrine a formé plus de **7000 personnes** au travers d'ateliers, de conférences et de retraites à la pleine conscience et l'intelligence émotionnelle & leadership.

Sandrine est l'auteure du livre *Cheminez vers votre sagesse intérieure* – Comment la pleine conscience et la philosophie peuvent nous aider à accueillir nos émotions et à vivre dans un monde en mutation, écrit avec Francois Guillouët, publié chez Eyrolles en février 2022.

Elle est la porte-parole et expert pour l'application [Calm](#), application leader dédiée à la pleine conscience. Elle a également créé des programmes de pleine conscience notamment pour Petit Bambou, Mind, Morphée et Happify.

Elle anime des programmes de méditation de pleine conscience et autocompassion auprès des **Hospices Civils de Lyon, du centre du jour Addipsy, auprès des détenus à la prison de Corbas**. Elle forme aussi des **médecins à la Faculté de médecine de Lyon 1**. Elle accompagne **les entreprises, les entrepreneurs, et les particuliers** à se connecter à eux-mêmes, à révéler leur force intérieure pour plus d'épanouissement et de sens dans leurs vies.

Sandrine est auteure et interprète du Podcast, [Umenity, La méditation dans votre vie](#).

Elle est conférencière et intervient lors d'événements (TEDx, EDFutur etc.)

[TEDx Chambéry](#)

Elle croit que dans un monde changeant et complexe, l'attention, l'intelligence émotionnelle et la compassion sont essentielles pour s'ouvrir à soi, à autrui et au monde.

Sandrine Jourdren | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourdren@umenity.com
 | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.

www.umenity.com



Elle propose en fonction des besoins de chacun des sessions individuelles personnalisées, des ateliers et stages collectifs dans un cadre bienveillant et stimulant.

Sandrine Jourden est membre active de [l'ADM, association pour le développement de la Mindfulness](#).

Références clients : Hospices Civils de Lyon, Addipsy, HP, Air France, EDF, Segeco, Boston Consulting Group, Ordre des Experts-comptables, Banque Populaire, April, EM Lyon, Département de Lyon, Maison d'arrêt de Corbas, Hôpital Vinatier, ministère de la Justice etc.

Formation de méditation de pleine Conscience, intelligence émotionnelle et thérapie

- Formation aux trauma – Somatic Experiencing – 2024 – en cours
- Formation sur la gestion de la douleur chronique grâce à la pleine conscience, menée par Colette Power, 2023
- Formation MBCL, Mindfulness based Compassion Living, par Nathalie Faurie et Olivier Lelouche, 2023
- Formation et retraites au Dialogue Conscient, programme IMP, Interpersonnal Mindfulness Programm, 2020 à 2023
- Formation d'instructeur au programme Mindfulness Self Compassion, [MSC](#), mené par Christine Neff et Christophe Germer, USA, 2018 – 2020
- Formation Méditation de pleine conscience et Trauma, gestion des symptômes post-traumatiques, mené par Peter Paanakker et Katin Intveen, 2020
- Teacher training, THE MINDFULNESS INSTITUTE, UK, menée par Mark Coleman & Martin Aylward, 2017 à 2018
- Retraites silencieuses régulières de 5 à 15 jours menées par Martin Aylward, Moulin de Chaves
- Formation intensive d'instruction du programme de gestion du stress MBSR / PTI de 9 jours, menée par F.Meleo et C.Wolf – CFM, UMASS, Autriche, 2017
- Formation Body Mind Medicine, de 8 jours, menée par S. Santoreli, F.Meleo-Meyer, et J.Brewer, CFM, UMASS, Irlande, Novembre 2016
- Formation Search Inside Yourself, menée par Laurie Cameron et Peter Weng, à Paris, en Avril 2016
- Formation Practicum, de 10 jours, menée par A.Twohig et C.West, CFM, UMASS, Irlande, en février 2016
- Formation avec l'Ecole Occidentale de Méditation, de 7 jours, Normandie, France en février 2015
- Programme MBSR de 8 semaines avec A.L Le Doriol à Paris, France en 2014

Formation de consulting et de coaching

- Formation certifiante de facilitatrice de Co-développement avec Aligance, 2019
- Formation certifiante de Communication Non Violente avec l'organisme Concertience 2017 - 2018
- Formation certifiante de coaching avec Chine Lanzmann, société Good Future de 2015 à 2017
- Formation certifiante Constellations familiales menée par Isabelle Constant, de 10 jours
- Formation certifiante au Personal branding par l'organisme Reach en 2016 : Certified Personal branding Strategist
- Formation de psychologie positive à l'Université de Berkeley en 2016

Sandrine Jourden | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourden@umenity.com
 | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.



- Formation sur les nouveaux modèles de transformation des individus, des organisations et de la société – Théorie U au M.I.T. Massachusetts Institute of Technology en 2016

Formation initiale

Diplômée du DESS, Gestion Affaires Internationales, Université Paris-Dauphine, en 1998

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entreprise Sandrine Tolegano Jourden Déclaration d'activité 84 69 15644 69 auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône Alpes

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 824 176 747 00015 RCS LYON, (ci-après « l'Organisme de Formation ou OF ») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue formations (« Formation Inter-Entreprises ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (« Formation Intra-Entreprises »).

Les Formations Inter-Entreprises, et Intra-Entreprises, ainsi que tout autre type de formation notamment à distance, sont communément désignées « Formation(s) ».

Le Client et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement désignés la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

La réception du bulletin d'inscription par l'Organisme de Formation et le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du Client des présentes CGV.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales d'achat.

ARTICLE 1. OFFRE

L'ensemble des Formations à jour proposées par l'Organisme de Formation sont consultables sur <https://www.umenity.com/>.

1.1 Formations en présentiel

L'Organisme de Formation propose des Formations Intra-Entreprises et des Formations Intra-entreprises.

Les Formations Intra-Entreprises peuvent être réalisées au choix et à la discrétion de l'Organisme de Formation, au sein des locaux du Client, de l'Organisme de Formation, et/ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation.

Les Formations Inter-Entreprises sont des formations générales ou dites sur étagère, issues du catalogue de formation de l'Organisme de Formation, réalisées au sein des locaux de l'Organisme de Formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation

1.2 Les Formations en ligne peuvent se présenter sous la forme de (i) « classes virtuelles », qui sont des Formations courtes que le Client visionne à distance, ou de (ii) des modules « e-learning » qui permettent de former le Client à partir de ressources et de briques pédagogiques digitales consultables sur un espace pédagogique dédié.

ARTICLE 2. MODALITES D'INSCRIPTION

2.1 La demande d'inscription nécessite, au choix du Client, l'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client une inscription en ligne sur <https://www.umenity.com/>, l'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates et le titre du stage.

2.2 Pour chaque Formation Inter-Entreprises dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour une session donnée, cessent d'être retenues lorsque le nombre maximum est atteint.

2.3 Un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation ; seule la convocation, adressée au moins quatre (4) jours avant la date de Formation, confirme le maintien de ladite Formation.

ARTICLE 3. MODALITES DE FORMATION

3.1 L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'Organisme de Formation.

3.2 La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre. Dès lors, le Client s'engage à se

Sandrine Jourden | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourdren@umenity.com
 | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.



renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site de l'Organisme de Formation, <https://www.umenity.com/> ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

3.3 Une journée de Formation en présentiel, qu'elle soit Intra-Entreprise ou Inter-Entreprises, correspond à sept 7 heures de cours en présentiel.

3.4 Les participants à une Formation en présentiel qui se tient dans les locaux de l'Organisme de Formation, sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux de l'Organisme de Formation.

3.5 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au Client lors de la Formation.

Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas l'Organisme de Formation sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation a posteriori de la Formation.

3.6 L'Organisme de Formation fera parvenir au Client tous les documents relatifs à la Formation, dont et notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de ma Formation, ainsi que les factures afférentes) par E-mail ou par courrier postal, préalablement renseignés par le Client.

ARTICLE 4. MODALITES FINANCIERES ET DE PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

4.1 Modalités financières

4.1.1 Les prix des Formations sont indiqués en euros hors taxes, auxquels sont appliqués le taux de TVA en vigueur. Les prix en vigueur des Formations figurent dans le catalogue en ligne.

4.1.2 Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Client.

4.1.3 Le Client reconnaît et accepte que pour toute Formation en ligne, dès lors que les codes d'accès ont lui été communiqués, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation. Le Client reconnaît et accepte que, pour toute Formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation.

4.1.4 Sauf accord cadre spécifique expressément convenu entre l'Organisme de Formation et le Client, pour toute inscription à une Formation Inter-Entreprises dans les locaux de l'Organisme

de Formation, le déjeuner, l'accès à l'espace pédagogique en ligne, les modules qui y sont proposés et la documentation remise font partie intégrante de la Formation.

4.1.5 Les factures sont payables à réception de la facture -ou le cas échéant conformément à l'échéancier arrêté entre les Parties- par chèque, virement bancaire.

4.1.6 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

4.1.7 En cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Client puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement. Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.2 Modalités de prise en charge par des organismes tiers

4.2.1 En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client ou le cas échéant à la personne physique bénéficiaire de la Formation (i) d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ; (iii) de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Client.

4.2.2 Dans le cas où (i) l'OPCO/l'organisme tiers ne confirment pas la prise en charge financière de la Formation et/ou (ii) que l'Organisme de Formation n'a pas reçu la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation

4.2.3 Pour certaines Formations préalablement déterminées par l'Organisme de Formation, ce dernier se réserve le droit de demander un acompte.

ARTICLE 5. CONDITIONS SPECIFIQUES AUX FORMATIONS CERTIFIANTES

Sandrine Jourden | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 | sandrine.jourden@umenity.com | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.



5.1 Les stages composant le cursus du certificat doivent être réalisés dans les douze (12) ou dix-huit (18) mois qui suivent l'envoi, par le Client, d'un bulletin d'inscription.

5.3 Le tarif des formations certifiantes demeure en vigueur pour une inscription prise jusqu'au 31 octobre de l'année en cours.

5.4 Une facture est adressée à l'issue de chaque formation - les frais d'accompagnement pédagogique et d'examen sont facturés avec le 1er stage - une remise intervient sur le ou les derniers stages dans la limite du prix du certificat.

ARTICLE 6. ANNULATION, REPORT

6.1 A l'initiative du Client

6.1.1 Le Client reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation, doit être notifié par écrit (e-mail ou LRAR) à l'Organisme de Formation.

6.1.2 Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Client :

(i) Toute annulation d'une Formation plus de vingt (20) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 % ;

(ii) Toute annulation d'une Formation moins vingt (20) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %.

6.2 A l'initiative de l'Organisme de Formation

6.2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la Formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes.

Dans le cas où l'Organisme de Formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

6.2.2 En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, l'Organisme de Formation peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne,)), la grève du personnel de l'Organisme de Formation, l'absence du formateur intervenant.

6.2.3 L'Organisme de Formation se réserve le droit, notamment en cas de participants insuffisants, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans cette hypothèse, l'Organisme de Formation procèdera seulement au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de tout autre coût.

6.2.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation dans un délai inférieur à dix (10) jours calendaires, l'Organisme de Formation s'engage, au choix du Client, à (i) émettre un avoir au Client valable sur tout type de Formation du catalogue de formation de l'Organisme de formation, ou (ii) à procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût.

ARTICLE 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Client une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Client et/ou lors de la Formation et/ou sur un espace en ligne dédié.

7.2 Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Client. A cet égard, le Client s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition

ARTICLE 8. RENSEIGNEMENT, RECLAMATION

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier à l'entreprise Sandrine Tolegano Jourden, 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or, qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

ARTICLE 9. RESPONSABILITE

9.1 L'Organisme de Formation affirme que les Formations Inter-Entreprises proposées par dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite.



Dans le cadre d'une Formation Intra-entreprise, L'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client.

Il appartiendra au Client de prouver toute non-conformité éventuelle.

9.2 Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation.

9.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou perte de données et/ou fichiers.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

ARTICLE 10. DONNEES PERSONNELLES

10.1 L'entreprise Sandrine Tolegano Jourden, prend au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'entreprise Sandrine Tolegano Jourden agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pour une durée approximative de trois ans à compter de notre dernier contact. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

10.3 Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de Formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. Si l'Organisme de Formation considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si l'Organisme de Formation peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors l'Organisme de Formation informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. L'Organisme de formation garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Formation. L'Organisme de Formation s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'Organisme de Formation s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. L'Organisme de Formation s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. L'Organisme de Formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

L'Organisme de Formation met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, l'Organisme de Formation coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. L'Organisme de Formation notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance.



L'Organisme de Formation informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen.

En cas de sous-traitance, l'Organisme de Formation s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, l'Organisme de Formation demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit à l'Organisme de Formation qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit l'Organisme de Formation contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Organisme de Formation, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Formation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part de l'Organisme de Formation, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de l'Organisme de Formation.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. L'Organisme de Formation s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Formation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie

ARTICLE 11. DISPOSITIONS GENERALES

11.1 Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

11.2 Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation

11.4 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Client qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation qui demeure responsable à l'égard du Client.

11.5 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

11.6 L'Organisme de Formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.7 Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.8 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

11.9 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.10 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lyon, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Sandrine Jourdren | 3, rue Hector Berlioz, 69410 Champagne au Mont d'Or | tél : 0635171925 |
sandrine.jourdren@umenity.com | Code APE (NAF) 9609Z | SIRET : 824 176 747 00023 | N TVA intracommunautaire : FR
 59 824 176 747 | Organisme de formation Qualiopi, Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro sous 84 69 15644 60 auprès
 du préfet de région d'Auvergne-Rhône-Alpes.